

ACPIR | Rétablir
le Succès

Association canadienne des professionnels
de l'insolvabilité et de la réorganisation

Aider les Canadiens à surmonter l'incertitude



**RAPPORT ANNUEL
2025-2026**

À propos de nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est une organisation nationale qui représente près de 1 400 professionnels du système canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation. Créée en 1979, l'ACPIR a pour mission de promouvoir le professionnalisme et la formation de ses membres partout au pays.

Notre vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Notre mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès des membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

Nos valeurs fondamentales

- Leadership visionnaire – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- Attitude positive – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard du titre de PAIR.
- Intégrité – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- Respect – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- Représentativité – Reconnaître l'importance de la diversité et de l'inclusion.
- Excellence du service – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- Ambiance agréable – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

Objectifs de l'ACPIR pour 2025-2026

- Revitalisation des titres de PAIR et de SAI et rehaussement du profil du secteur
- Réaction rapide aux évolutions du marché de l'insolvabilité
- Offre d'une formation professionnelle de premier ordre : expérience d'apprentissage pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI)
- Réduction des coûts et bonne adaptation des activités et des services de l'ACPIR
- Promotion d'une forte participation, de l'inclusivité et de la diversité parmi les membres
- Amélioration du maintien et de la croissance des adhésions permettant le bon fonctionnement et la continuité d'exploitation de l'ACPIR
- Maintien et approfondissement d'une relation solide et fructueuse avec le BSF

Contenu

À propos de nous	2
Notre vision et notre mission	2
Valeurs fondamentales et objectifs	3
Conseil d'administration	5
Message du président	6
Nouveaux PAIR 2025-2026	9
Lauréats des prix et distinctions	10
Adhésion	12
Relations avec le BSF et défense des intérêts	13
Formation	16
Perfectionnement professionnel	18
Communications	21
Interventions	23
Conduite professionnelle	24
Comités de l'ACPIR	25
Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR	30
Rapport de la trésorière	31
Rapport de l'auditeur	34
États financiers audités	38

Conseil d'administration

Comité exécutif



PRÉSIDENT DU CONSEIL

Craig Munro CPA, CA, FPAIR, SAI
Vancouver, C.-B.



VICE-PRÉSIDENT, ADMINISTRATEUR SANS PORTEFEUILLE

Wesley Cowan M.A., LL.M., PAIR, SAI
Kitchener, Ont.



TRÉSORIER, REPRÉSENTANT DU QUÉBEC

Samuel Gignac CPA, PAIR, SAI
Trois-Rivières, Qc



SECRÉTAIRE, ADMINISTRATRICE SANS PORTEFEUILLE

Simone Carvalho CA (de l'Inde), PAIR, SAI
Toronto, Ont.



DIRIGEANT SANS PORTEFEUILLE, REPRÉSENTANT DU NOUVEAU- BRUNSWICK

Lawrence (Larry) Crandall LL.B., PAIR, SAI
Saint John, N.-B.



PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Wettlaufer FICB
Toronto, Ont.

Autres représentants provinciaux



ALBERTA

Rebecca Frederick PAIR, SAI
Sherwood Park, Alb.



MANITOBA

Daniel Maksymchak CPA, CA, PAIR, SAI
Winnipeg, Man.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Lucas Matsuda CPA, CMA, PAIR, SAI
Vancouver, C.-B.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

David Buckingham CPA, CA, PAIR, SAI
St. John's, T.-N.-L.



NOUVELLE-ÉCOSSE

Mary-Ann Marriott PAIR, SAI, AFC
Bridgewater, N.-É.



ONTARIO

Todd Ambachtsheer CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto, Ont.



ONTARIO

Nathan Sugeng MBA, PAIR, SAI
Sudbury, Ont.



QUÉBEC

Virginie Comtois CPA, PAIR, SAI
Brossard, Qc



SASKATCHEWAN

Pamela Meger PAIR, SAI
Regina, Sask.

Autres membres du conseil



REPRÉSENTANT DE CPA CANADA

Julie Mortreux CPA, PAIR, SAI
Montreal, Qc



REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES

Samantha Galea PAIR, SAI
Brampton, Ont.



ADMINISTRATEURS EXTERNES

Gavin MacDonald B.A., LL.B.
Bedford, N.-É.



ADMINISTRATEURS EXTERNES

Mary Buttery LL.B., c.r.
Vancouver, C.-B.

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS)



INSTITUTE OF
CORPORATE DIRECTORS
INSTITUT DES ADMINISTRATEURS
DE SOCIÉTÉS

Message du président



Craig Munro CPA, CA, FPAIR, SAI

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACPIR

À titre de président du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2025-2026 de l'ACPIR.

L'année écoulée a été marquée à la fois par des défis et des occasions. Les Canadiens ont continué de composer avec l'incertitude économique, un niveau élevé d'endettement des ménages, des pressions liées à l'abordabilité et un contexte commercial en évolution. Dans ce contexte, les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation de partout au Canada ont continué d'offrir des conseils fiables, des solutions pratiques et un soutien bienveillant aux particuliers, aux familles et aux entreprises qui font face à des difficultés financières. L'expertise, le professionnalisme et l'intégrité de nos membres demeurent essentiels au bon fonctionnement du système d'insolvabilité canadien et à la capacité des Canadiennes et Canadiens de rétablir leur situation financière et de prendre un nouveau départ.

Guidés par le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, nous avons réalisé cette année des progrès importants dans la revitalisation des marques PAIR et SAI, l'offre d'une formation de premier ordre, notre réponse proactive aux évolutions du marché de l'insolvabilité et le renforcement de la résilience à long terme de notre organisation. Ces priorités continuent d'orienter nos travaux et de positionner l'ACPIR comme la porte-parole de premier plan des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada.

Revitaliser les titres de PAIR et de SAI

L'un des piliers de notre plan stratégique consiste à mieux faire connaître et comprendre la valeur que les syndicats autorisés en insolvabilité apportent aux Canadiennes et Canadiens, aux entreprises, aux décideurs et à l'ensemble de l'écosystème financier.

Tout au long de la période 2025-2026, l'ACPIR a continué de renforcer son rôle d'autorité nationale en matière d'insolvabilité et de réorganisation. Grâce à une collaboration renforcée avec le gouvernement, les organismes de

réglementation, les médias et les parties prenantes, nous avons veillé à ce que l'expertise de nos membres alimente le débat public sur l'endettement des ménages, le redressement financier, la restructuration des entreprises et la résilience économique. La visibilité croissante de l'ACPIR témoigne de la confiance accordée à notre profession et souligne le rôle essentiel de nos membres pour ce qui est d'aider les Canadiennes et Canadiens à surmonter leurs difficultés financières et à se rétablir pour l'avenir.

L'Association a été de plus en plus sollicitée comme source de confiance sur les questions liées à l'insolvabilité, à la restructuration et à l'endettement des ménages. Grâce à des actions menées auprès des médias et à des initiatives de sensibilisation du public, nous avons contribué à mieux faire comprendre les défis financiers auxquels font face les Canadiennes et Canadiens ainsi que les solutions à leur disposition. L'ACPIR a continué de renforcer sa présence médiatique à l'échelle nationale en 2025-2026, grâce à une couverture dans des médias de premier plan comme The Globe and Mail, CBC, CTV News, le Financial Post et le Journal de Montréal. Durant le Mois de la littératie financière, l'ACPIR s'est associée au BSF pour publier un avis aux consommateurs à l'échelle nationale afin de les aider à gérer leurs dettes et à éviter les conseillers non autorisés. Dans la foulée, l'ACPIR a lancé Parlons d'argent, la série de vidéos et d'articles de blogue (en français et en anglais) mettant en vedette des membres de partout au Canada.

Réponses rapides aux évolutions du marché de l'insolvabilité

La défense des intérêts a occupé une place importante dans nos efforts cette année, l'ACPIR ayant répondu à douze consultations gouvernementales. L'ACPIR a maintenu une relation constructive et collaborative avec le Bureau du surintendant des faillites, tout en contribuant activement aux consultations sur des questions touchant à la fois les

consommateurs et les entreprises. Nous avons notamment poursuivi nos efforts de défense des intérêts portant sur le cadre de rémunération des syndics autorisés en insolvabilité. Il est essentiel de veiller à ce que la rémunération des syndics reflète adéquatement la complexité des dossiers actuels, les responsabilités réglementaires accrues et le rôle d'intérêt public de la profession afin de préserver, pour les Canadiennes et Canadiens partout au pays, l'accès à des services d'insolvabilité de grande qualité. À la suite des efforts renouvelés de défense des intérêts déployés par l'ACPIR depuis 2021, le BSF a fait avancer ce dossier et a publié, à la fin de novembre 2025, dans la Partie I de la Gazette du Canada, des propositions de modification de la rémunération des SAI. L'ACPIR a répondu à la consultation en janvier 2026 et a poursuivi le dialogue avec le BSF. Lors des forums de l'ACPIR, la surintendante des faillites a informé les membres que la Partie II de la Gazette du Canada serait publiée au début de l'hiver 2026-2027 et que les modifications entreraient en vigueur au printemps 2027.

L'ACPIR a accordé une attention particulière aux discussions entourant les solutions à l'intention des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Les petites entreprises demeurent un moteur essentiel de l'économie canadienne, et l'ACPIR s'est employée à faire en sorte que les décideurs et les organismes de réglementation puissent bénéficier de l'expérience pratique des professionnels de l'insolvabilité lorsqu'ils envisagent des réformes visant à soutenir la réorganisation et le redressement des entreprises. Ces efforts ont porté leurs fruits au cours de la dernière année. En avril 2026, ISDE a lancé des consultations publiques sur la modernisation des politiques-cadres relatives aux affaires (Examen du fardeau administratif), qui comprenaient un projet de programme simplifié à l'intention des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). L'ACPIR a également participé à des consultations sur le prélèvement de la LACC, le Programme de protection des salariés et diverses questions relatives à la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais (anciennement le projet de loi C-280), entre autres.

L'ACPIR a poursuivi ses discussions avec l'ARC afin de donner suite aux préoccupations de ses membres. Au début du printemps, l'ACPIR a adressé une lettre au commissaire par intérim, Jean-François Fortin, afin d'exposer ces enjeux et de demander des solutions. L'ARC a indiqué qu'elle préparait une réponse, qui sera examinée avec l'ACPIR au début de septembre.

L'Association continue de mener un programme d'intervention actif, en intervenant dans des affaires portées devant les tribunaux lorsque des questions importantes touchant la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation sont en jeu. Par ces interventions, notamment celle menée conjointement en Nouvelle-Écosse avec la NSAIRP sur la question des remboursements du crédit d'impôt pour personnes handicapées, l'ACPIR continue de favoriser une interprétation uniforme de la législation sur l'insolvabilité et de contribuer à l'évolution de la jurisprudence canadienne en insolvabilité.

De plus, l'ACPIR a été heureuse de contribuer aux discussions nationales sur l'endettement des ménages en comparaisant devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. En portant directement à l'attention des décideurs l'expérience et l'expertise des PAIR et des SAI, nous continuons de veiller à ce que des points de vue éclairés contribuent à orienter les discussions sur les politiques publiques qui touchent les Canadiennes et Canadiens.

Offrir une formation de premier ordre

La formation demeure l'un des principaux atouts de l'ACPIR et une caractéristique distinctive de notre profession.

Cette année a marqué une autre étape importante dans l'évolution continue du Programme de qualification des CIRP/PAIR. Le BSF et l'ACPIR ont mis à jour leur protocole d'entente concernant le Programme de qualification des CIRP/PAIR. En mars 2026, le protocole d'entente entre le BSF et l'ACPIR a été signé par les deux parties et prolongé de cinq ans.

S'appuyant sur la mise en œuvre réussie du cadre renouvelé du Programme de qualification des CIRP/PAIR, l'ACPIR a continué d'améliorer l'expérience des candidats grâce au cours Applications pratiques en insolvabilité et préparation de l'ENIC (APIPE), à l'élargissement de l'offre d'ateliers, à la modernisation du programme d'études, aux initiatives continues de révision des cours, ainsi qu'au retour de l'atelier du cours APIPE (l'ancien atelier de préparation à l'ENIC) en juin 2025, auquel 51 personnes ont participé. Ces efforts permettent de veiller à ce que nos programmes de formation demeurent rigoureux, pertinents et adaptés aux réalités de la pratique, tout en maintenant les normes élevées associées au titre de PAIR.

Il importe tout autant de souligner que l'ACPIR a continué d'offrir à ses membres un perfectionnement professionnel exceptionnel grâce à des activités d'apprentissage offertes

en temps utile et axées sur les enjeux émergents, les derniers développements légaux, l'évolution des normes de pratique et les tendances du marché. Cette année, les forums et le Toronto Exchange ont attiré 780 participants; parmi les personnes ayant répondu aux sondages après l'événement, 93 % ont indiqué que les séances avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées. J'ai rencontré bon nombre de nos membres en février lors de la 23^e Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité, administrée par l'ACPIR pour le compte de l'ARIL Society Inc., qui a connu une affluence record de plus de 720 participants.

Ensemble, nos programmes de formation et de perfectionnement professionnel favorisent une culture d'apprentissage continu. À mesure que la profession évolue, l'ACPIR demeure déterminée à offrir des expériences de formation novatrices, accessibles et pratiques qui préparent les professionnels d'aujourd'hui et de demain à répondre aux besoins en constante évolution des Canadiennes et Canadiens, et des entreprises canadiennes.

Assurer la solidité et la résilience de l'organisation

La solidité de l'ACPIR repose non seulement sur l'expertise de ses membres, mais aussi sur la résilience et la viabilité de l'organisation elle-même.

Je suis heureux d'annoncer que l'ACPIR continue d'afficher une situation financière solide. Au 31 mars 2026, l'Association détenait un actif net de plus de 2,2 millions de dollars et a dégagé un excédent d'exploitation d'environ 49 000 \$ au cours de l'exercice. Les liquidités et les placements à court terme dépassaient 2,3 millions de dollars, ce qui procure une assise financière solide et fait en sorte que l'ACPIR demeure bien placée pour investir dans ses priorités stratégiques tout en maintenant des réserves appropriées. Ces résultats témoignent d'une saine gestion financière et d'une approche rigoureuse de la gestion des ressources de l'Association. Ils procurent également la stabilité nécessaire pour poursuivre les objectifs audacieux énoncés dans notre plan stratégique et soutenir la réussite à long terme de la profession. Nous en sommes à notre 10^e année consécutive sans augmentation des cotisations des membres.

Regard vers l'avenir

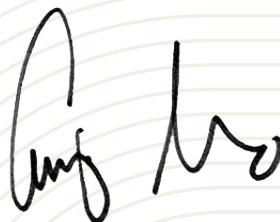
En regardant vers l'avenir, je suis optimiste quant aux possibilités qui s'offrent à nous. Même si la conjoncture économique et le contexte de l'insolvabilité poursuivront

sans aucun doute leur évolution, l'ACPIR est bien placée et demeure déterminée à exercer un leadership éclairé sur les enjeux qui comptent le plus pour ses membres et pour les Canadiennes et Canadiens qu'ils servent.

Au cours de l'année à venir, afin d'assurer la résilience de l'ACPIR et du secteur pour les années à venir, et conformément au plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, cette dernière se penchera sur les moyens d'attirer un bassin durable de candidats au Programme de qualification des CIRP/PAIR et au secteur, et examinera les avantages et les défis possibles liés à l'élargissement des catégories de membres à d'autres groupes du marché de l'insolvabilité. À cet égard, le conseil d'administration de l'ACPIR a approuvé la création d'un groupe de travail sur la stratégie relative aux membres de l'ACPIR, qui sera chargé de mener ces travaux et de présenter un rapport au conseil d'administration à l'hiver 2026-2027. Nous tiendrons nos membres au courant de l'avancement de nos travaux.

Même s'il reste encore beaucoup à accomplir, les progrès réalisés cette année, tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport, démontrent que nous sommes en bonne voie de concrétiser notre vision d'une profession qui continue d'être reconnue, respectée et prête à relever les défis et à saisir les occasions de l'avenir. Ces progrès renforcent également la position de l'ACPIR comme principale porte-parole des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier nos membres, nos bénévoles et notre personnel de leur dévouement et de leur contribution tout au long de l'année. Le succès de notre Association repose sur votre souci de l'excellence, votre professionnalisme et votre sens du service. Ensemble, nous faisons avancer notre profession, soutenons les Canadiennes et Canadiens en période d'incertitude et bâtissons un avenir plus solide pour les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.



Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI

Président du conseil d'administration
Association canadienne des professionnels de
l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR)

Félicitations aux nouveau PAIR de 2025-26

Félicitations pour cette réussite marquante.
L'ACPIR vous souhaite beaucoup de succès pour les années à venir.



Andrew Hirtle, BBA, PAIR
Administrateur de dossier
Allan Marshall & Associates Inc.
Quispamsis, N.-B.



Baldeep Dhillon, CPA, PAIR
Vice-président
Richter inc.
Montréal, Qué.



Charlie Kovacs, PAIR
Gestionnaire de dossier
Hoyes, Michalos & Associates Inc.
Kitchener, Ont.



Christopher Travis, PAIR
Gestionnaire de dossier principal
Powell Associates Ltd.
Ottawa, Ont.



Delphine Beleh, M.Sc., PAIR
Analyste principale
Faber Inc.
Edmonton, Alb.



Denis Kuznetsov, CFA, PAIR
Gestionnaire
MNP Itée
London, Ont.



Erin Merrick, PAIR
Gestionnaire
MNP Itée
Toronto, Ont.



Jesse Cooper, CPA, PAIR
Gestionnaire, Réorganisation
Grant Thornton Limited
Toronto, Ont.



Karen Zahacy, CPA, PAIR
Directrice, Stratégie de redressement
et de restructuration
Ernst & Young inc.
Edmonton, Alb.



Larisa Malancu, B.Ec., MBA, PAIR
Gestionnaire de dossier
E. Sands & Associates Inc.
Burnaby, C.-B.



Ludovic Labonté, CPA, PAIR
Directeur en redressement et insolvabilité
Raymond Chabot
Québec, Qué.



Marianna Lee, CPA, PAIR
Directrice
Alvarez & Marsal Canada Inc.
Vancouver, C.-B.



Martin Lin, CFA, CPA, PAIR
Gestionnaire principal
GlassRatner
Toronto, Ont.



Martin Chan, CPA, CGA, CFE, PAIR
Gestionnaire principal
BDO Canada Limited
Vancouver, C.-B.



Matthew McNevin, PAIR
Gestionnaire
BDO Canada Limited
Calgary, Alb.



Mélyssa Hervé-Bayard, CPA, PAIR
Directrice principale
Raymond Chabot
Montréal, Qué.



Morgan Kelly-Shannon, PAIR
Gestionnaire
BDO Canada Limited
Langley, C.-B.



Mykael Martel, CPA, PAIR
Directeur principal, Redressement
et restructuration
msi LLP
Montréal, Qué.



Niamh Fraser, CPA, PAIR
Associée
SeaFort Capital Inc.
Halifax, N.-É.



Nisan Thuraiaratnam, CPA, PAIR
Gestionnaire principal
TDB Advisory Limited
Toronto, Ont.



Paige Yozipovic, CPA, PAIR
Directrice, Stratégie de redressement
et de restructuration
Ernst & Young Inc.
Calgary, Alb.



Paul Lim, M.Acc., CPA (Florida), PAIR
Vice-président principal
AlixPartners Restructuring Inc.
Calgary, Alb.



Paula Amaral, CPA, CMA, PAIR
Gestionnaire principale, Redressement
d'entreprises et insolvabilité
msi Spengel inc.
Toronto, Ont.



Shane Connolly, PAIR
Directeur
Deloitte LLP
Toronto, Ont.



Shawn Elford, PAIR
Associé
Hudson & Company
Insolvency Trustees Inc.
Calgary, Alb.



Tetsu Takagaki, CPA, PAIR
Gestionnaire principal
Crowe MacKay & Company Ltd.
Vancouver, C.-B.



Victor Myre Leroux, CPA, PAIR
Directeur des finances
Evvo
Montréal, Qué.



Zach Zelewicz, CPA, PAIR
Gestionnaire
Albert Gelman Inc.
Toronto, Ont.



Zunaira Nasir, B.Comm., PAIR
Gestionnaire, Réorganisation
Grant Thornton Limited
Edmonton, Alb.

Lauréats des prix et distinctions

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de ses bénévoles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos lauréats de prix et distinctions pour 2025-2026.

PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créé par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni des services exemplaires à l'Association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le lauréat peut s'être démarqué dans une série d'activités réalisées sur une période de plusieurs années, ou encore dans une activité particulière. Cette année, le comité a sélectionné cinq lauréats, qui méritaient amplement cette distinction : **Nathan Sugeng, Mark Morgan, Barbara Visentin, Christopher Keliher et Mark Wentzell.**



Tout au long de ma carrière, j'ai bénéficié du travail bénévole de ceux qui m'ont précédé, ce qui m'a incité à m'investir à mon tour au sein de l'Association, à ma manière. Notre succès en tant qu'association repose en grande partie sur le dévouement de nos bénévoles. Si notre personnel à temps plein accomplit un travail remarquable pour soutenir l'ACPIR, il existe également un vaste réseau de bénévoles qui œuvrent en coulisses. Sans leur contribution, nous n'aurions pas pu faire tout ce que nous avons accompli – et nous ne pourrions pas continuer à consolider cette réussite. »

Nathan Sugeng PAIR, SAI



Cette profession m'a apporté d'immenses satisfactions – tant sur le plan personnel que professionnel – tout au long des nombreuses années que j'y ai consacrées. » Mon engagement bénévole au sein de l'ACPIR est ma façon de redonner aux autres et de contribuer à renforcer la profession qui m'a tant apporté. Je suis fier de soutenir ce travail essentiel qui permet de préserver nos normes professionnelles rigoureuses et de garantir la confiance que les Canadiens aux prises avec des difficultés financières placent en nous, les professionnels de l'insolvabilité. »

Mark Morgan CPA, CA, PAIR, SAI



Recevoir le prix du bénévole exceptionnel est à la fois un honneur qui revêt une grande importance et le reflet de mon engagement envers la profession de l'insolvabilité. L'ACPIR joue un rôle essentiel dans la représentation de la profession de l'insolvabilité au niveau national, et le bénévolat offre l'occasion de soutenir ses efforts, en contribuant à faire progresser les normes, en contribuant au débat politique et en veillant à ce que la profession continue d'évoluer d'une manière qui reflète les réalités que connaissent tant les professionnels que le grand public. Je recommande vivement à chacun de s'engager comme bénévole au sein de l'ACPIR : c'est une façon enrichissante de contribuer à la profession au-delà de son travail quotidien. »

Barbara Visentin PAIR, SAI



Être reconnu par l'ACPIR au sein d'un groupe de professionnels aussi prestigieux revêt pour moi une importance considérable et je vous en suis profondément reconnaissant. Tout au long de ma carrière, j'ai eu la chance d'être encadré par de nombreux professionnels exceptionnels, et mon engagement bénévole au sein de l'ACPIR – notamment au sein du Comité de la formation continue – m'a permis de transmettre à mon tour ce savoir de manière significative. Il est particulièrement gratifiant de contribuer au perfectionnement de la prochaine génération de PAIR. »

Christopher Keliher J.D., PAIR, SAI



Je me suis engagé comme bénévole avant tout parce que j'apprécie le fait de travailler avec des collègues d'autres cabinets : c'est une communauté formidable et très soudée. Cela me permet de rester à la pointe des connaissances techniques tout en me donnant l'occasion de transmettre mon savoir aux nouveaux PAIR et SAI, en les aidant à s'orienter dans la profession au début de leur carrière. Ce n'est pas tout à fait altruiste : le fait de nouer des liens au sein de la communauté des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation est une des choses que j'apprécie le plus.. »

Mark Wentzell CPA, CA, PAIR, SAI

PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des sept dernières années, qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers pans de leur vie personnelle et professionnelle. Cette année, l'ACPIR décerne ce prix à **David Buckingham** pour sa contribution.



En tant que PAIR, nous nous imposons des normes très élevées, tant sur le plan professionnel que dans le cadre de notre engagement communautaire, et j'apprécie avec beaucoup d'humilité l'honneur que représente le fait que ma contribution soit reconnue à ce stade de ma carrière. Mon appartenance à l'ACPIR m'a permis de mener une belle carrière, et m'engager bénévolement au sein de l'Association pour assurer la pérennité de son succès est pour moi une priorité. Cela me permet de contribuer à faire en sorte que les Canadiennes et Canadiens sachent que les PAIR sont les professionnels de référence pour tous leurs besoins en matière d'insolvabilité et de réorganisation. C'est pour moi une excellente façon de rendre à la profession tout ce qu'elle m'a apporté. »

David Buckingham CPA, CA, PAIR, SAI

TITRE DE FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de Fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre. Il vise à honorer ceux qui ont rendu constamment des services éminents à l'Association et qui ont apporté une contribution importante à la pratique de l'insolvabilité au Canada. Cette année, l'ACPIR décerne ce prix à Emmanuel Phaneuf pour sa contribution.



J'ai été attiré par ce métier en raison du fait qu'il allie de façon unique les défis techniques, la résolution de problèmes et une incidence importante sur les gens. Au fond, ce métier consiste à aider les personnes et les organisations à traverser des moments difficiles en toute équité, clarté et dignité, et c'est pourquoi il me passionne toujours autant. Le bénévolat au sein de l'ACPIR est enrichissant, car il contribue à établir des normes professionnelles élevées, renforce la profession, soutient les futurs PAIR et offre la possibilité d'apprendre des autres. »

Emmanuel Phaneuf FPAIR, SAI

Aperçu des adhésions et des statuts d'associé

	Membres réguliers	Stagiaires associés	Sociétés associées	Associés à vie	Membres inactifs	Administrateurs en insolvabilité associés
2025-2026	873	302	15	103	9	66
2024-2025	890	287	15	112	9	64
2023-2024	910	278	16	113	6	63
2022-2023	913	265	16	110	8	58
2021-2022	934	318	18	118	3	0
2020-2021	937	367	19	122	2	0

Dans l'ensemble, le nombre de membres de l'ACPIR a enregistré une légère baisse en 2025-2026, principalement attribuable aux départs à la retraite, ce qui reflète le stade auquel sont arrivés dans leur carrière bon nombre de nos membres de longue date. Conformément au Plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, le recrutement restera à l'avant-plan des priorités pour l'année à venir. Tel que le signale le président du conseil dans son message, un groupe de travail sur la stratégie de recrutement des membres de l'ACPIR, dont la création vient d'être approuvée, se penchera sur la manière d'attirer un vivier pérenne de candidates et candidats au PQC et au sein de l'industrie. Le groupe étudiera également les avantages et les défis potentiels associés à l'élargissement des catégories de membres à d'autres groupes du domaine de l'insolvabilité.

Les initiatives de référencement naturel et d'optimisation du site Web en cours à l'ACPIR ont continué de donner de très bons résultats en 2025-2026. Les impressions dans les résultats de recherche ont augmenté de 72 % sur 12 mois, tandis que le nombre de termes de recherche qui dirigent les utilisateurs vers le site Web de l'ACPIR a augmenté de 60 %, ce qui a considérablement accru la visibilité de l'ACPIR en ligne. Cette visibilité accrue génère davantage de trafic vers deux de nos ressources accessibles au public les plus importantes : Trouver un PAIR SAI et le Répertoire des cabinets de nos membres. Nous encourageons les membres et les cabinets à tenir à jour leur profil dans ces répertoires afin qu'ils puissent tirer le maximum d'avantages de cette visibilité auprès du public.

En ce qui concerne l'avenir de l'ACPIR, accroître et renouveler notre base de membres demeurera un objectif fondamental – un objectif qui fera en sorte que l'Association puisse continuer de représenter un domaine professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation fort, diversifié et tourné vers l'avenir, partout au Canada.

Relations avec le BSF et défense des intérêts

Défense des intérêts

Dans la dernière année, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à la défense proactive des intérêts. Il convient de souligner tout particulièrement que cette année, après les efforts soutenus de défense des intérêts déployés par l'ACPIR depuis 2021, le BSF a publié, dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, des modifications proposées à la rémunération des SAI, et ISDE a mené des consultations publiques sur un projet de programme simplifié à l'intention des MPME. Saluons les efforts déployés par les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le conseil d'administration de l'ACPIR, les bénévoles du groupe de travail sur la révision des honoraires et le revenu excédentaire de l'ACPIR, ainsi que d'autres bénévoles, dans ces dossiers et dans la rédaction et l'examen des réponses de l'ACPIR à d'autres consultations cette année.

Relations avec le BSF

Dans le cadre de ses efforts de défense des intérêts, l'ACPIR continue de collaborer avec le BSF de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Il est primordial de maintenir la communication ouverte avec le BSF. Pour ce faire, l'ACPIR a invité la surintendante des faillites à ses forums régionaux, au Toronto Exchange et à son assemblée générale annuelle.

En plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines tout au long de l'année. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs et le nouveau Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité (RGNSI).

Voici d'autres initiatives conjointes BSF-ACPIR qui ont eu lieu en 2025-2026 :

- Collaboration avec le BSF à la création du Réseau de gestion du numérique dans le système d'insolvabilité (RGNSI) – octobre 2024 à aujourd'hui
- Soutien à la collaboration du BSF avec l'initiative de consultation auprès des peuples autochtones par l'organisation de tables rondes avec des membres de l'ACPIR de partout au pays et l'examen d'ébauches de rapports
- Organisation d'une réunion avec la haute direction du BSF et de l'ACPIR pour aborder différents sujets, dont le marché des services-conseils en redressement financier – février 2026
- La surintendante du BSF et le président du conseil d'administration de l'ACPIR ont fait une présentation conjointe lors des forums de l'ACPIR et de la Bourse de Toronto au cours de l'année passée. Les forums, dont la présentation à la Bourse de la surintendante avant l'AGA de l'ACPIR, ont été suivis par un certain nombre de membres de la haute direction du BSF, notamment les surintendants associés et d'autres membres du personnel du BSF – du printemps à l'automne 2025

Consultations du BSF

Le BSF a demandé à l'ACPIR de participer à six consultations et un à un groupe de travail, dans le cadre des travaux en cours de l'Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le groupe de travail sur la révision des honoraires, ainsi que les bénévoles des groupes de travail, ont notamment participé aux activités suivantes :

- Groupe de travail relatif au comité d'examen du revenu excédentaire – de l'été 2022 à aujourd'hui
- L'ACPIR a organisé une table ronde et une consultation avec le BSF sur diverses questions relatives à la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais* (anciennement le projet de loi C-280) – mai 2026
- Tables rondes de l'ACPIR avec le BSF sur la rémunération des SAI – de juin 2024 à mars 2026
- Réponse de l'ACPIR aux modifications proposées par le BSF à la LFI et à la LACC – Partie I de la Gazette du Canada – janvier 2026
- Réponse de l'ACPIR aux questions du BSF relatives à l'analyse de l'environnement – novembre 2025
- Réponse de l'ACPIR à la consultation du BSF sur le traitement des demandes de services liées aux licences – novembre 2025
- Réponse de l'ACPIR à la consultation du BSF sur le prélèvement de la LACC – octobre 2025

L'ACPIR a également participé au Forum des tribunaux de l'insolvabilité canadiens du BSF en février 2026, qui a réuni 46 registraires et juges associés de partout au pays. L'ACPIR y a représenté la profession lors d'une table ronde.

Relations avec ISDE, l'ARC, Finances Canada, l'ACFC, EDC, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants et le Programme du travail

L'ACPIR a poursuivi ses efforts visant à établir des relations avec ISDE, l'ARC, Finances Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, Emploi et Développement social Canada (Programme du travail), et à renouveler ses liens avec Exportation et développement Canada (EDC) et le Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Voici quelques exemples de réunions consacrées à l'établissement de relations et à la défense d'intérêts dans la dernière année :

- Réunions trimestrielles et discussions ponctuelles au besoin du comité de liaison BSF-ARC-ACPIR afin de résoudre les questions d'intérêt pour les membres, comme la taxe sur les logements sous-utilisés, la remise canadienne sur le carbone et le feuillet T3.
- Au début du printemps 2026, l'ACPIR a adressé une lettre au commissaire par intérim de l'ARC, Jean-François Fortin, afin d'exposer diverses préoccupations de ses membres. L'ARC a indiqué travailler à fournir des réponses, y compris les prochaines étapes pour le projet de portail de l'ARC. Ce projet, lancé en décembre 2021, permettrait aux membres de l'ACPIR de transmettre des documents par voie électronique à l'ARC, d'assurer des communications bidirectionnelles et de mieux intégrer les systèmes.
- Entretiens réguliers avec ISDE afin de discuter de la difficulté pour les MPME d'accéder au système d'insolvabilité, du projet de loi C-280, ainsi que d'autres questions liées aux politiques. Ces efforts soutenus de défense des intérêts ont permis de faire avancer le dossier des MPME. En avril 2026, ISDE a lancé la *Consultation sur la modernisation des politiques-cadres relatives aux affaires (Examen du fardeau administratif)*, qui comprenait un projet de programme simplifié à l'intention des MPME.
- Au début du printemps 2026, l'ACPIR a adressé une lettre au commissaire par intérim de l'ARC, Jean-François Fortin, afin d'exposer diverses préoccupations de ses membres. L'ARC a indiqué travailler à fournir des réponses, y compris les prochaines étapes pour le projet de portail de l'ARC. Ce projet, lancé en décembre 2021, permettrait aux membres de l'ACPIR de transmettre des documents par voie électronique à l'ARC, d'assurer des communications bidirectionnelles et de mieux intégrer les systèmes.

- Le mandat de la chef de la direction de l'ACPIR au Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'ACFC a été prolongé à nouveau de deux ans. Le Comité consultatif s'est réuni régulièrement tout au long de l'année afin de discuter de diverses questions financières ayant une incidence sur les consommateurs.
- Dans le cadre de ses efforts d'engagement des parties prenantes, l'ACPIR a établi une relation de travail avec la nouvelle équipe du Programme canadien d'aide financière aux étudiants. À la suite d'une première rencontre fructueuse, l'ACPIR a de nouveau rencontré des intervenants du Programme canadien d'aide financière aux étudiants en octobre 2025, et d'autres rencontres sont prévues.
- Le président sortant de l'ACPIR a représenté l'organisme à la table ronde sur l'aide en matière d'endettement des consommateurs de Prospérité Canada.
- Le président sortant et l'actuel vice-président de l'ACPIR ont comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, où ils ont prononcé des [remarques liminaires](#) sur l'endettement des ménages au Canada. Un mémoire a également été présenté – avril 2026.
- L'ACPIR a participé à une table ronde avec Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) sur le Programme de protection des salariés. Un mémoire a également été présenté – mai 2026.



« De nombreux ménages canadiens continuent de subir une pression financière importante en raison de l'augmentation de leur endettement. Pour beaucoup de gens qui ont peu d'économies et arrivent tout juste à joindre les deux bouts, le moindre imprévu, même mineur, peut rapidement entraîner une crise financière.

Wesley Cowan, MA, LL.M., PAIR, SAI,
Vice-Président de l'ACPIR

Autres consultations gouvernementales

L'ACPIR a participé à cinq consultations menées par ISDE, Finances Canada, le Conseil du Trésor, Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) et le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. L'ACPIR a présenté les mémoires suivants en 2025-2026 :

- Réponse de l'ACPIR à la consultation du ministère des Finances sur les nouvelles exigences de déclaration applicables aux fiducies et aux simples fiducies – septembre 2025
- Mémoire de l'ACPIR présenté à Finances Canada dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2025 – septembre 2025
- Remarques liminaires et mémoire de l'ACPIR présentés dans le cadre de la consultation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur l'endettement des ménages – avril 2026
- Réponse de l'ACPIR à la consultation d'Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) intitulée Bâtir un Canada fort pour tous – mai 2026
- Réponse de l'ACPIR à la consultation d'ISDE sur la modernisation des politiques-cadres relatives aux affaires (examen du fardeau administratif) – juin 2026

Formation

L'ACPIR propose des programmes de formation de haut niveau destinés aux personnes souhaitant faire carrière dans le domaine de l'insolvabilité et de la réorganisation. En 2025-2026, la formation est restée un domaine d'activité prioritaire, l'ACPIR continuant de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC)..

Renouvellement du PQCI

Le processus de renouvellement du PQC a achevé son premier cycle complet en 2025 avec le lancement du cours *Applications pratiques en insolvabilité et préparation de l'ENIC*, proposé sous la forme d'une série d'activités d'apprentissage et d'évaluation, comprenant notamment des webinaires de préparation aux examens en juin, des webinaires consacrés à des dossiers d'insolvabilité complets en juillet et août, ainsi que la possibilité de passer un ENIC blanc dans des conditions identiques à celles de l'examen, à l'aide de la plateforme ExamSoft, en septembre. Les réponses à l'examen blanc ont d'abord été transmises aux parrains pour évaluation. En octobre 2025, des webinaires ont été organisés afin de passer en revue les guides d'évaluation des examens blancs avec les candidats.

ENIC Preparation

La formule en personne de l'atelier du cours Applications pratiques en insolvabilité et préparation à l'ENIC a fait son retour en 2025. Très fréquenté et très apprécié par nos candidats au PQC, cet atelier de quatre jours a été désigné, dans un sondage réalisé auprès de nos candidats, comme le meilleur outil d'aide à la préparation à l'ENIC. Sur la base de ces retours d'expérience, l'ACPIR a élargi le programme de l'atelier en 2026, moyennant un coût minime pour nos membres, en revenant à un format de cinq jours et en y ajoutant des séances de préparation technique à l'ENIC. the workshop in 2026 at minimal cost to our members, returning to a five-day format with the addition of technical CNIE preparation sessions.



Protocole d'entente ACPIR-BSF

Au cours du dernier exercice, l'ACPIR et le BSF ont procédé conjointement à un examen approfondi et à une mise à jour du protocole d'entente ACPIR-BSF de 2021. Le protocole d'entente précise les rôles et les responsabilités de l'ACPIR – par l'intermédiaire du comité du PQC – dans l'élaboration et la mise en œuvre du PQC. Le protocole d'entente révisé est entré en vigueur le 19 mars 2026. Voici les principales modifications qui y ont été apportées :

- **Exigence d'expérience (candidats au CPCI) :** L'exigence d'expérience a été ramenée de trois ans à un an (article 46.1). Les personnes qui ne remplissent pas l'exigence d'expérience peuvent désormais déposer leur demande dès qu'elles ont suivi soit le *cours d'administrateur de l'insolvabilité* (article 46.3), soit le *cours d'introduction à l'insolvabilité* (article 46.4). Aucune modification n'a été apportée aux exigences de formation. Ces modifications s'appliquent exclusivement aux candidats au CPCI; les conditions préalables plus strictes pour l'inscription en tant que conseiller en insolvabilité auprès du BSF restent inchangées.

- **Définition d'un candidat actif :** Le paragraphe 52.2 précise désormais qu'un candidat actif est une personne qui a « terminé une affectation, pris part à un examen, participé à un webinaire ou un tutoriel, pris part à l'ENIC ou dont il a été établi, d'une autre manière, que la personne a progressé dans le programme, cette décision relevant de la seule appréciation de l'ACPIR ».

Amélioration continue des cours en ligne

Conformément à l'engagement de l'ACPIR en faveur de l'évaluation et de l'amélioration continues du contenu du PQC, le cours *Introduction à l'insolvabilité* a fait l'objet d'une révision en 2025. De nouveaux contenus ont été ajoutés, qui portent notamment sur l'histoire de l'insolvabilité, et une attention accrue est désormais portée aux principes du droit civil québécois.

L'évaluation du *Cours sur l'administration de l'insolvabilité* (IA) de l'ACPIR a débuté en octobre 2025. Un groupe de travail composé d'administrateurs en insolvabilité et de syndics autorisés en insolvabilité a été mis en place afin d'assurer le suivi de la mise à jour des supports de formation, en mettant l'accent sur les aspects pratiques de l'administration de l'insolvabilité au sein du cabinet d'un syndic autorisé en insolvabilité.

Ces deux cours sont mentionnés dans la nouvelle mouture du protocole d'entente entre le BSF et l'ACPIR (décrit plus loin) comme pouvant chacun servir de préalable à l'inscription au Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) de l'ACPIR, ce qui renforce encore leur importance dans l'offre de formations en ligne de l'ACPIR.

Examens

L'examen annuel du *Cours sur les principes, les procédures et les pratiques dans le domaine de l'insolvabilité* (iP3) s'est déroulé le 6 mars 2026. 42 candidats se sont présentés à l'examen, et 76 % l'ont réussi.

L'ENIC s'est déroulé les 12 et 13 novembre 2025; 54 candidats sont venus passer l'examen, qui se composait de six études de cas (trois par jour). Les candidats disposaient de quatre heures et demie par jour pour réaliser les trois études de cas.

Le centre d'évaluation (correction) de l'ENIC 2025 a fonctionné à distance, grâce à la participation de 51 correcteurs bénévoles. À l'issue du processus d'évaluation, une enquête a été menée auprès des correcteurs; les commentaires reçus ont été globalement positifs.

Un centre de contestation des résultats a été mis sur pied en janvier 2026 : 12 candidats au PQC ont demandé une nouvelle correction de leurs épreuves de l'ENIC de 2025 et 19 candidats ont sollicité une rétroaction. Celle-ci a été rédigée et remise en février 2026. À l'issue de la procédure d'appel, le taux de réussite final de l'ENIC 2025 s'est maintenu à 52 %.

Deux séances d'examens du CPCI ont eu lieu au cours de l'année 2025-2026; au total, 89 candidats y ont participé, soit le 26 juin 2025, soit le 5 février 2026. Le taux de réussite moyen pour ces deux examens s'est élevé à 94 %.

L'examen du *Cours sur l'administration de l'insolvabilité* est proposé à la demande et se déroule en autoévaluation sur la plateforme D2L, une fois que les étudiants ont satisfait à toutes les exigences du cours. 37 élèves ont passé l'examen en 2025-2026, ce qui a donné un taux de réussite de 95 %.

Au cours de l'année 2025-2026, le Dr Sid Ali, expert en psychométrie, s'est davantage impliqué dans nos processus d'examen. Par exemple, des directives supplémentaires à l'intention des auteurs de l'ENIC ont été élaborées pour le conseil d'administration de l'ENIC, en concertation avec le Dr Ali. Le Dr Ali a également fourni des services-conseils tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne l'élaboration des questions, les guides d'évaluation, la procédure d'appel en vigueur et la mise en correspondance avec le profil de compétences du PAIR, qui conduira à terme à une adaptation des plans d'examen détaillés de l'iP3 et de l'ENIC. L'objectif de ces initiatives est de garantir la qualité, l'équité et la sécurité des examens du PQC pour nos candidats.

EXAMEN PI3

TAUX DE RÉUSSITE

76 %

Mars 2026

42 candidats

ENIC

TAUX DE RÉUSSITE

52 %

54 candidats

EXAMEN DU CPCI

TAUX DE RÉUSSITE

94 %

Juin 2025 et Février 2026

89 candidats

IA EXAM

TAUX DE RÉUSSITE

95 %

37 étudiants

Programme virtuel

L'ACPIR continue de faire passer tous ses examens en ligne. Au cours de l'année scolaire 2025-2026, les examens du CPCI, du cours iP3 et de l'ENIC ont été organisés et administrés à l'aide du logiciel Examplify. La plateforme permet d'organiser et de superviser les examens en toute sécurité, contribuant ainsi à garantir l'intégrité et la confidentialité du processus d'examen. La surveillance à distance en direct via MonitorEDU est utilisée pour les trois épreuves surveillées du PQC, à savoir le CPCI, l'iP3 et l'ENIC, ce qui renforce encore davantage la sécurité et la fiabilité de l'expérience d'examen pour nos candidats au PQC. Les examens du cours *Introduction à l'insolvabilité* et du cours sur *l'administration de l'insolvabilité* sont organisés au moyen du système de gestion de l'apprentissage de l'ACPIR, Brightspace/D2L.

Comité du PQC

Un groupe de travail sur le PQC, composé de trois membres du comité du PQC, a été créé en septembre 2025 pour examiner les questions suivantes, qui revêtent toujours une importance capitale pour le comité du PQC :

1. la pérennité du PQC;
2. la nécessité de disposer d'un centre d'évaluation et de correction en personne;
3. tous les autres facteurs à prendre en compte concernant la fiabilité des évaluations des candidats..

Le Comité du PQC, par l'intermédiaire de ses différents sous-comités, continuera à se concentrer sur ses principales priorités pour 2025-2026, notamment l'augmentation des inscriptions, la révision continue des supports de cours, la collaboration avec les organismes gouvernementaux pour promouvoir les formations de l'ACPIR, la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur le PQC, ainsi que la mise à jour du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité, afin de mieux répondre à l'évolution des forces du marché. Le comité et ses sous-comités continuent de faire preuve d'un leadership exemplaire pour soutenir la mission et les programmes de formation de l'ACPIR.

Perfectionnement professionnel

L'équipe du perfectionnement professionnel a joué un rôle important dans la planification, l'organisation et la prestation des activités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR tout au long de l'année. En étroite collaboration avec les bénévoles, les conférenciers, les parrains et le personnel, l'équipe a appuyé un large éventail d'activités de formation et de réseautage, aidant ainsi les membres et associés à se tenir au fait des nouveaux enjeux, à approfondir leurs connaissances professionnelles et à tisser des liens avec des collègues de l'ensemble du secteur.

Assemblée générale annuelle 2025-2026 de l'ACPIR

L'assemblée générale annuelle (AGA) 2025 de l'ACPIR s'est tenue l'automne dernier. L'AGA a été une occasion importante pour les membres et les associés d'obtenir des nouvelles sur les activités, la gouvernance et les priorités stratégiques de l'Association, tout en reconnaissant la contribution des bénévoles et en soulignant les principales réalisations de la dernière année. L'événement a connu une forte participation, avec plus de 200 participants.



Forums et Toronto Exchange

Les forums sur l'insolvabilité et la réorganisation ont eu lieu au printemps 2025, à Montréal, Halifax, Calgary, Vancouver et Winnipeg. Le congrès Toronto Exchange a suivi en septembre 2025, avec une journée complète de séances consacrées à l'insolvabilité des particuliers et des entreprises, qui s'est conclue par une réception de réseautage animée. Ensemble, ces activités ont attiré plus de 780 participants et ont été exceptionnellement bien accueillies. Dans l'ensemble, 92 % des participants ayant répondu aux sondages qui ont suivi ces événements ont indiqué qu'ils recommanderaient une activité de l'ACPIR à un collègue, et 93 % ont estimé que les séances avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées.



Séries de webinaires

Série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés

Cette série de webinaires soutient le perfectionnement professionnel des administrateurs en insolvabilité associés, afin de renforcer leurs compétences en administration d'actifs et de les aider à satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel obligatoire. L'ensemble de la série de 24 webinaires est offert sur demande toute l'année sur le site Web de l'ACPIR, ce qui permet aux administrateurs en insolvabilité associés d'accéder à une formation spécialisée et d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel au moment qui leur convient. Au cours du dernier exercice, cinq nouveaux webinaires en anglais et en français ont été ajoutés à la série :

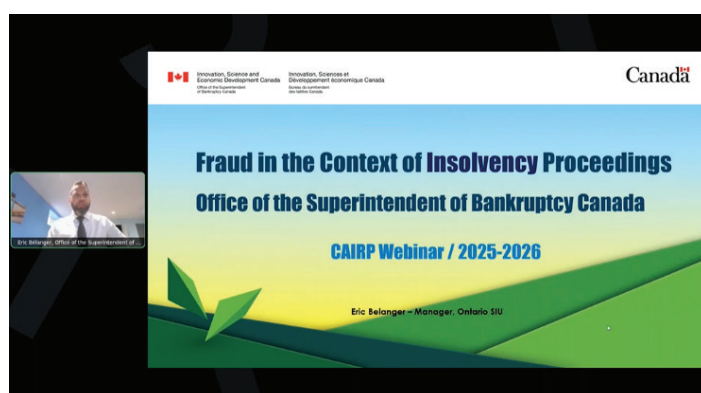
- Services bancaires avec VersaBank (également offert en anglais)
- Revue des données Equifax (également offert en anglais)
- Conseils et astuces

**Ensemble, les séries
de webinaires de l'AIA
et de l'ACPIR ont
attiré plus de
280 participants.**

Série de webinaires de l'ACPIR

Conçue pour compléter et enrichir les activités de perfectionnement professionnel en présentiel de l'ACPIR, cette série de webinaires offre aux membres une formation d'actualité sur des sujets clés liés à l'insolvabilité et à la réorganisation, animée par des experts reconnus du secteur. Cette série s'est également enrichie de cinq nouveaux webinaires en anglais et en français au cours du dernier exercice :

- Unmasking Insolvency Fraud: The Trustee's Role in Detecting and Reporting Potential Offences
- The Intricacies of Auto Parts and Dealer Insolvencies
- Practical Steps to Realize on Cryptocurrency in the Context of Consumer Insolvency Point de vue juridique : Bilan jurisprudentiel tribunal
- Dépasser les limites en insolvabilité personnelle : responsabilité des administrateurs, rôle des créanciers, autorité du tribunal



23^e Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (ARIL)

Le 6 février 2026, la 23^e conférence ARIL s'est tenue au Westin Harbour Castle à Toronto, en Ontario. La conférence a enregistré une affluence record, plus de 720 participants ayant pris part à une journée entière de tables rondes et de débats organisés simultanément. Grâce au soutien de nos nombreux commanditaires, conférenciers et auteurs, l'équipe a pu mettre en place des séances captivantes, offrir d'excellentes occasions de réseautage et organiser une conférence inoubliable.



Communications

Au cours du dernier exercice, les communications de l'ACPIR ont visé à accroître la visibilité de l'Association ainsi que de ses membres et associés, à promouvoir la profession et à tenir les membres informés et mobilisés.

Sensibilisation et mobilisation du public

Relations avec les médias

L'ACPIR a renforcé sa présence médiatique à l'échelle nationale au cours de la période 2025-2026, s'imposant comme une référence en matière d'insolvabilité et d'endettement des ménages. Cette visibilité accrue a influencé les débats économiques et l'élaboration des politiques dans tout le Canada.

- L'ACPIR a publié 5 communiqués de presse et a fait l'objet de 317 mentions dans 161 médias, avec 640 partages sur les réseaux sociaux et 12 nouveaux liens entrants vers CAIRP.ca (dont 78 % provenaient des médias).
- Des reportages ont paru dans des médias de premier plan, notamment [BNN](#), [Bloomberg](#), le [Toronto Star](#), [The Globe and Mail](#), le [Financial Post](#), [CTV News](#), Le Journal de Montréal et Le Journal de Québec, et ont été relayés par des décideurs et des personnalités publiques. .

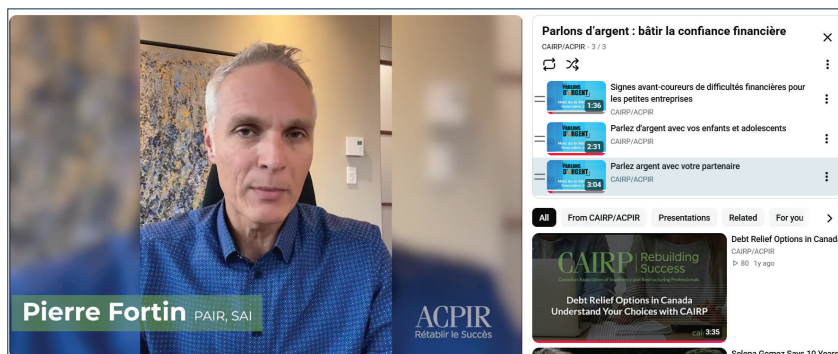
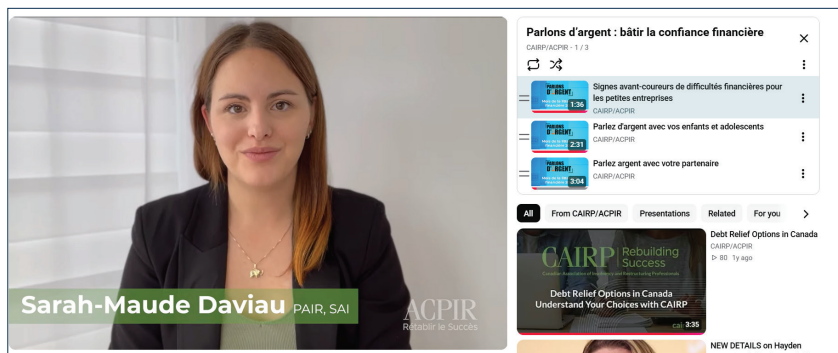


Mobilisation numérique

À l'occasion du Mois de la littératie financière, l'ACPIR s'est associée au BSF pour publier un [avis aux consommateurs](#) afin d'aider les Canadiens à gérer leurs dettes et à se méfier des conseillers sans licence. La campagne a été relayée par l'ACPIR, les pouvoirs publics et les canaux de communication des membres de l'ACPIR.

Dans cette optique, l'ACPIR a lancé une série de vidéos et de billets de blogue en anglais et en français, intitulée « [Parlons d'argent](#) », qui met en lumière le savoir-faire de nos membres pour aider les Canadiens à prendre des décisions financières éclairées et souligner le rôle des SAI.

Au total, l'ACPIR a publié 15 articles de blogue et vidéos, ce qui a permis d'accroître sa visibilité et d'augmenter le trafic sur l'ensemble de ses plateformes numériques.



Performance du site Web

Tout au long de l'exercice 2025-2026, l'ACPIR a renforcé sa présence numérique grâce à des efforts soutenus d'optimisation pour les moteurs de recherche, à l'optimisation de son site Web et à des campagnes publicitaires ciblées. Ces efforts ont permis d'accroître la visibilité dans les résultats de recherche, d'améliorer l'accessibilité, d'élargir notre portée naturelle et d'augmenter l'achalandage vers le site Web de l'Association et les profils « Trouver un PAIR (CIRP) », renforçant ainsi la notoriété de l'ACPIR, de ses membres et de ses programmes.

Promotion de la profession

Cours Introduction à l'insolvabilité

À l'automne 2025, l'ACPIR a lancé une campagne ciblée visant à positionner le cours *Introduction à l'insolvabilité* à la fois comme un point d'entrée dans la profession et comme une voie d'accès au PQC. L'initiative comprenait le remaniement de la page Web consacrée aux cours, une nouvelle foire aux questions, une vidéo et une brochure révisée, le tout soutenu par des annonces Google, une campagne de courriels ciblée et des articles de blogue à l'intention des professionnels qui ne sont pas des SAI, comme les avocats, les banquiers et les courtiers hypothécaires. Ces travaux ont entraîné une hausse des inscriptions, particulièrement chez les personnes non inscrites au Programme de qualification des CIRP/PAIR qui souhaitent explorer les possibilités de carrière dans la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation.



Trousse sur les carrières

L'ACPIR élabore une trousse sur les carrières destinée à faciliter le recrutement. Cette trousse donne une vue d'ensemble de la profession, et présente nos parcours professionnels et nos programmes de formation, ainsi que des fourchettes salariales indicatives pour les postes clés. La trousse est en cours d'examen, et il est prévu de la transmettre aux cabinets membres, aux établissements universitaires et aux organisations partenaires une fois qu'elle sera terminée.

Communications avec les membres et le secteur

L'ACPIR a continué de diffuser du contenu de grande qualité afin d'informer et de mobiliser les membres et les associés au sujet des principaux développements dans le secteur.

Revue Rebuilding Success (en anglais et en français)

Deux numéros du magazine *Rebuilding Success* ont été publiés à l'intention de plus de 7 400 lecteurs. Ils portaient notamment sur le 20^e anniversaire du Programme de protection des salariés, les réflexions sur le leadership du nouveau président du conseil de l'ACPIR et les technologies émergentes au service des professionnels du secteur.

Lettres et bulletins d'information

Les lettres et bulletins d'information périodiques sont toujours un avantage essentiel pour les membres, à qui ils fournissent des mises à jour et des analyses pertinentes sur les activités de l'Association et les tendances du secteur. Avec un taux d'ouverture moyen de 66 %, ces communications sont demeurées un canal très efficace pour tenir les membres et les associés informés et mobilisés.

Communications sur le perfectionnement professionnel

Les activités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR ont été promues au moyen de campagnes de courriels ciblées, de publicités numériques, des médias sociaux et du contenu du site Web. Ces travaux ont permis de mieux faire connaître les événements importants, notamment les forums sur l'insolvabilité et la réorganisation, le congrès Toronto Exchange, la série de webinaires à l'intention des administrateurs en insolvabilité associés et la série du Programme de webinaires de l'ACPIR, l'assemblée générale annuelle et la Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité, ce qui a favorisé une forte participation et une mobilisation soutenue partout au pays.



Interventions

Le Comité d'intervention a connu une autre année très active : plusieurs dossiers ont été examinés par le comité; une intervention a été recommandée dans l'un d'entre eux et l'ACPIR a obtenu un résultat favorable. Voici quelques précisions sur cette affaire :

L'ACPIR et la NSAIRP ont obtenu l'autorisation d'intervenir conjointement devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, dans l'affaire *Hill et McPhee*, concernant les remboursements au titre du crédit d'impôt pour personnes handicapées (« CIPH ») et leur statut en cas de faillite. La décision, publiée sous le numéro [2026 NSSC 174](#), a été rendue par le registraire de la Cour suprême Raffi A. Balmanoukian le 22 mai 2026. Cette décision modifie de manière importante le traitement des CIPH dans le cadre des procédures de faillite en Nouvelle-Écosse. Se ralliant à la position de l'ACPIR, le registraire est revenu sur ses décisions antérieures et a estimé que les CIPH relatifs aux années antérieures à la faillite et à l'année de la faillite constituaient des « biens du failli » au sens de l'article 67 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI)* et revenaient donc au syndic au profit des créanciers. Cela vaut quel que soit le moment où les remboursements sont effectivement versés, la personne qui demande le CIPH ou la date à laquelle la demande est déposée ou approuvée, y compris lorsque le paiement est reçu après la libération du failli.

En parvenant à cette conclusion, la Cour s'est expressément écartée de ses décisions antérieures rendues en Nouvelle-Écosse dans les affaires *Rafter* et *Deveau*, privilégiant plutôt le raisonnement exposé dans l'affaire *Lynk* de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Le registraire a estimé que la modification apportée en 2008 à l'article 67, paragraphe 1, alinéa c), de la LFI, qui fait expressément référence aux remboursements d'impôts pour l'année de la faillite, visait à clarifier le traitement de ces remboursements plutôt qu'à restreindre la liste des biens visés par l'article 67.

La Cour a expressément omis de se prononcer sur certains points qui ne faisaient pas l'objet de ce litige :

- elle n'a pas statué sur le traitement des CIPH se rapportant à la période postérieure à la faillite, y compris lorsque ceux-ci sont réclamés ou perçus au cours d'une période pendant laquelle le failli peut être assujéti à des obligations relatives aux revenus excédentaires en vertu de l'article 68 de la LFI;
- elle ne s'est pas prononcée sur les CIPH transférés à un failli en tant que cessionnaire admissible du crédit d'impôt pour personnes handicapées d'une autre personne;
- elle n'a formulé aucun commentaire quant à savoir quand, ni même si, la compensation de la Couronne pourrait s'appliquer, par exemple dans les situations où une réévaluation déclenchée par l'octroi d'un CIPH donne lieu à un remboursement pour une année donnée, mais où le failli conserve une dette fiscale nette pour une autre année.

Le registraire a également estimé que les frais raisonnables engagés pour établir le droit aux CIPH peuvent, dans certains cas, être déduits du montant revenant à l'actif de la faillite, de sorte que le montant revenant à l'actif puisse être un montant net plutôt qu'un montant brut. Dans les affaires en question, des frais modestes liés à l'établissement de certificats médicaux ont été considérés comme potentiellement remboursables s'il était établi, à la satisfaction des syndics, qu'ils étaient justifiés.

Conséquences pratiques pour les syndics

Pour les syndics en Nouvelle-Écosse, cette décision a pour conséquence pratique que les remboursements au titre du CIPH relativement aux années antérieures à la faillite ainsi qu'à l'année de la faillite doivent désormais, en règle générale, être considérés comme faisant partie des biens de l'actif, même s'ils ne sont perçus qu'après la libération. Le registraire a clairement indiqué que le moment choisi ne changeait rien à l'analyse : le résultat est le même, que le failli en fasse la demande avant ou après la libération, ou que le remboursement soit accordé une fois la procédure de faillite close.

Pour les syndics des autres provinces et territoires, cette décision est utile, car elle présente une analyse minutieuse et exhaustive du problème, accompagnée d'une conclusion motivée, cohérente avec des décisions similaires rendues dans plusieurs provinces. Le BSF s'est appuyé sur cette décision pour mettre à jour son [exposé de position](#) sur la question du traitement des CIPH en vertu de la LFI.

Cela dit, les syndicats doivent noter que le registraire a précisé qu'en cas d'ambiguïté ou de doute (notamment quant au caractère raisonnable des frais, à la manière dont ceux-ci doivent être répartis lorsque le failli et l'actif ont tous deux droit à ces frais, ou à d'autres circonstances factuelles incertaines), ils sont encouragés à solliciter les instructions de la Cour de manière proactive plutôt qu'à posteriori. Le registraire s'est exprimé sans détour : il « encourage activement » les syndicats à solliciter les conseils de la Cour, précisant qu'il vaut mieux « demander l'autorisation que demander pardon ».

Dans l'ensemble, l'ACPIR considère ce résultat comme un succès et comme une avancée positive vers l'harmonisation de la jurisprudence des tribunaux canadiens dans ce domaine. Nous tenons à remercier Gavin MacDonald et Meaghan Kells, du cabinet Cox & Palmer, pour leur excellent travail au service de l'ACPIR et de la NSAIRP. Nous rappelons aux membres que le Comité d'intervention examine les dossiers et émet des recommandations concernant d'éventuelles interventions en fonction de critères établis qui se concentrent principalement sur l'importance de la décision pour la profession et la nécessité de promouvoir les objectifs des lois fédérales sur l'insolvabilité. Les membres sont invités à communiquer avec l'ACPIR lorsqu'ils ont connaissance de dossiers où les principes d'insolvabilité sont en jeu et où une intervention pourrait être justifiée.

Conduite Professionnelle

L'application des règlements, des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation joue un rôle important dans la protection de la réputation de l'Association et du titre de PAIR. Le Comité de conduite professionnelle (CCP) enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite de ses membres et de ses associés. Il est composé de membres de tout le pays et compte une représentation de chacune des associations provinciales. Toutes les plaintes sont examinées de manière indépendante afin de relever les conflits d'intérêts potentiels avant que le dossier de plainte ne soit transmis aux membres du CCP. Le comité se réunit tous les mois dans le but de traiter chaque plainte de manière équitable et efficace.

Au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, le comité a reçu sept nouvelles plaintes et a traité onze dossiers. Au 31 mars 2026, deux dossiers actifs étaient toujours en cours. Sur les onze dossiers traités, le CCP n'a constaté aucune faute de la part des membres visés par ces plaintes; toutefois, un dossier s'est soldé par l'interdiction de réadmission du membre concerné.



Comités de l'ACPIR

L'ACPIR étant une association de bénévoles, nos membres jouent un rôle essentiel dans le soutien de nos programmes et initiatives. Nous adressons nos sincères remerciements à tous les comités membres énumérés ci-dessous pour le travail incroyable et les contributions précieuses réalisés en 2025-2026.

FORMATION

Le Comité du PQC reconnaît l'apport exceptionnel apporté au mandat du comité par les sous-comités :

- Mark Wentzell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B. (président, Comité de supervision des examens),
- Mike Braga, PAIR, SAI – Ont. (président, Comité d'examen, IP3, et président, [anciennement] examen du Cours de connaissances fondamentales),
- Naida Kornuta, PAIR, SAI – Sask., Adam Boettger, PAIR, LIT – Ont. et Stephan Moyneur – Qc (coprésidents, Comité d'examen de l'ENIC).

Comité du PQC

Ancienne présidente

- Vanessa Allen¹, PAIR, SAI – Alb.

Président :

- Christopher Mediratta², PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil

- Simone Carvalho, CA (Inde), PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIIC – Qc
- Andrew Dalglish, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

Représentant du BSF :

- Paul Berry – N.-É.

Observatrice :

- Leanna Knox-Kinsman – Ont.

Comité de supervision des examens :

Président :

- Mark Wentzell, CPA, CA, LL. B., PAIR, SAI – C.-B.

Membres :

- Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI – Qc
- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIIC – Qc
- Simone Carvalho, CA (Inde), PAIR, SAI – Ont.
- Deane Gurney, PAIR, SAI – C.-B.
- Kristin Gray, CPA, PAIR, SAI – Alb.

« L'évolution constante du PQC témoigne de notre engagement à façonner l'avenir de notre profession en formant la prochaine génération de professionnels de l'insolvabilité. Grâce à l'engagement de nos bénévoles et de l'équipe de l'ACPIR, ce programme permet d'acquérir les connaissances, le sens de l'analyse et la vision nécessaires pour devenir des gestionnaires de confiance. Nous tenons à remercier sincèrement tous les bénévoles pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans la formation de professionnels sûrs d'eux et compétents, capables de faire progresser la profession. »



Christopher Mediratta PAIR, SAI

Conseil de l'ENIC :

Coprésidente :

- Naida Kornuta, FPAIR (ret.) – Sask.
- Adam Boettger, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Stephan Moyneur, PAIR, SAI – Qc

Membres :

- Christopher Keliher, PAIR – Alb.
- Akhil Kapoor, PAIR, SAI – Ont.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

Comité d'examen - IP 3

Président :

- Président : Michael Braga, MBA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Chris Bowra, CPA, PAIR, SAI – C.-B.
- Bonnie Bryan, PAIR, SAI – Ont.
- Lynn DeLaBarre, PAIR (retr.) – C.-B.
- Adam Laiken, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Valerie Lock, CPA, PAIR, SAI – Alb.
- Mina Rastan, CPA, PAIR, SAI – Ont.

Comité permanent de révision des cours

Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIIC – Qc
- Andrew Dalglish, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Francyne Myers, J.D., PAIR, SAI – N.-É.

Comité de révision du protocole d'entente

Membres :

- Vanessa Allen, PAIR, SAI – Alb.
- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIIC – Qc
- Tim Carson, FPAI (retr.) – Ont.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.
- Francyne Myers, PAIR, SAI – N.-É.

1. Vanessa Allen a occupé le poste de présidente du 1er janvier à août 2025.
2. Christopher Mediratta a pris ses fonctions de président en septembre 2025.

COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

Présidente du comité :

- Donna Collins, FPAIR (retr.) – Man.

Liaison du conseil :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIC – Qc
- Mark Rosen, LL. B., FPAIR – N.-É.
- William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Dave Johnson, PAIR (retr.) – Man.
- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Ont.
- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Rob Hunt, FCPA, CA, FPAIR, SAI – N.-É.

« L'ACPIR continue de croître et d'évoluer grâce au dévouement de ses bénévoles, qui ont ainsi l'occasion non seulement de redonner à la communauté qui les a accompagnés dans leur parcours, mais aussi de contribuer à façonner l'avenir de notre profession. Cette année, comme pour les années précédentes, le calibre des candidatures soumises était impressionnant. Merci au Comité de nomination aux prix et distinctions, soutenu avec compétence par le personnel de l'ACPIR, de veiller à ce que nos membres qui ont offert un service extraordinaire soient reconnus. Félicitations à tous les lauréats de 2025-2026! Si vous ne vous êtes pas encore inscrit comme bénévole à l'ACPIR, n'hésitez pas à le faire. Vous découvrirez, comme d'autres avant vous, qu'on en retire bien plus que ce que l'on y apporte. »



Donna L. Collins FPAIR (retr.)

« Je tiens à remercier sincèrement chacun des membres du Comité des finances pour leur engagement constant et leur précieuse contribution aux travaux du comité. Leurs idées, leur diligence et leur soutien sont essentiels à la santé financière et à la réussite de notre Association. Je tiens également à remercier Steve D'Alessandro, Anne Wettlaufer et l'équipe financière de l'ACPIR pour la qualité de leur travail, leur professionnalisme et le soutien indéfectible qu'ils apportent au Comité tout au long de l'année. Leurs efforts contribuent à faciliter considérablement le travail du Comité et à le rendre plus efficace. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement envers l'Association et la profession. »



Samuel Gignac CPA, PAIR, SAI

FINANCE

Président :

- Samuel Gignac, CPA, PAIR, SAI – Qc

Observateur :

- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

Membres :

- Marla Adams, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Sask.
- Derrick Hutchens, PAIR (retr.) – T.-N.-L.
- Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

Président :

- Nathan Sugeng, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Brandon Smith, PAIR, SAI – Ont.
- Andy Fisher, A. Fisher and Associates – Ont.
- Ilan Kibel, BDO Canada Limited – Ont.
- Kaitlin Verge, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Braden Burritt, PAIR, SAI – Alb.
- Collin Legall, CPA, CMA, PAIR, SAI – Man.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

« Ayant siégé au Comité des communications médiatiques pendant plusieurs années avant d'en assumer la présidence, j'ai eu le privilège de constater directement son essor ainsi que l'impact significatif qu'il a eu pour rehausser la visibilité de la profession et du secteur de l'insolvabilité auprès du public. Tout en consolidant ces acquis, nous mettons également en œuvre un plan ambitieux visant à attirer de nouveaux étudiants et professionnels et à faire de l'insolvabilité et de la restructuration une carrière de choix — une initiative dont je me réjouis de voir la concrétisation. »



Nathan Sugeng PAIR, SAI

COMITÉ DE RÉDACTION

Membres :

- Jeremy Nemers, B. Comm., J.D. – Ont.
- Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI – Qc
- Emmanuel Phaneuf, FPAIR, SAI – Qc
- Jeffrey Lee, Q.C. – Sask.
- Matthew Hanrahan, CPA, PAIR, SAI – Alb.
- Tim Louman-Gardiner, LL.B. – C.-B.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Comité des Forums sur l'insolvabilité et la restructuration

- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Jill Carriere, PAIR, SAI – Alb.
- Martin Carrière, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Matthew Golding, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Shelley Koehli, PAIR, SAI – C.-B.
- Blaire MacNeil, MBA, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Maksymchak, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Philippe Mendelson, CPA, CMA, PAIR, SAI – C.-B.

Comités de perfectionnement professionnel des administrateurs en insolvabilité associés

- Vincent Guilbeault-Sauvé, LL. B., PAIR, SAI – Qc
- Andrea Mailman, AIA – N.-É.
- Kristi Neilsen, PAIR, SAI – N.-B.
- Marianne Ting, PAIR, SAI – C.-B.
- Barbara Visentin, PAIR, SAI – Ont.

Comité Exchange sur l'insolvabilité et la restructuration

Président :

- Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Ancien président :

- Brad Newton, CPA, CA, PAIR – Ont.

Membres :

- Stephanie Burrowes, PAIR, SAI – Ont.
- Bhagyashree Chaudhari, CPA – Ont.
- Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Deborah Hornbostel, PAIR, SAI, CPA, CA, CFE – Ont.
- Jeffrey Lewis, CPA-CA, FCCA, PAIR, SAI – Ont.
- Alex MacFarlane – Ont.
- Maureen Parent, PAIR, SAI – Ont.
- Francisco Remolino, PAIR, SAI – Ont.
- Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Les tables rondes de l'événement Exchange 2025 étaient passionnantes et portaient sur les thèmes les plus importants en matière d'insolvabilité des entreprises et des particuliers en 2025, qui sont restés importants en 2026. Un grand merci à tous ceux qui contribuent à la réussite de cet événement annuel, qui est un rendez-vous incontournable du secteur : nos participants, nos intervenants, nos commanditaires, le personnel de l'ACPIR, les membres des comités et notre ancien président. »



Stefano Damiani CPA, CA, PAIR, SAI

CONDUITE PROFESSIONNELLE

Président :

- John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.

Membres :

- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Martine Lessard, PAIR, SAI – Qc
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-B.
- Janna Thomson, PAIR, SAI – Man.

« La nature des plaintes reçues par le CCP, ainsi que l'ampleur de l'examen et la profondeur de l'analyse requises, exigent un engagement considérable de la part des membres de notre comité, ce dont je leur suis très reconnaissant. Je tiens à remercier tous les membres du CCP pour leur volonté continue à faire respecter et à maintenir l'engagement de l'ACPIR en matière de professionnalisme, de fiabilité et d'objectivité. »



John Haralovich CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI

« Je tiens à remercier les membres du Comité d'intervention pour avoir fait part de leur expertise, ainsi que pour leur dévouement et leur engagement envers la communauté des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation. Leurs efforts remarquables sont appréciés »



Jean-Daniel Breton CPA, FPAIR (retr.), MAIIC

INTERVENTION

Président :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIIC – Qc

Membres :

- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.
- Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Alain Tardif, BCL – Qc
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

Présidente :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc

Liaison du conseil :

- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.

Membres :

- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Mark Morgan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Josh Harris, B. Comm., MIB, PAIR, SAI – Ont.
- Michelle Scheller, B. Comm., PAIR, SAI – Sask.
- Tanya Reynolds, PAIR, SAI – Man.
- Frank Fabiano, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

« Au nom des membres et à titre de président du Comité des pratiques des entreprises, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité pour leur temps précieux. Cette année a été à nouveau riche en consultations sur des questions touchant à notre profession. Au cours de l'année écoulée, les membres du Comité des pratiques des entreprises ont apporté d'importantes contributions visant à améliorer le régime canadien d'insolvabilité et de réorganisation des entreprises et à défendre les intérêts de nos membres sur des questions telles que les réponses aux consultations du BSF concernant la redevance prévue par la LACC et la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais, la consultation de Travail Canada sur le PPS, la consultation d'ISDE sur la modernisation des cadres réglementaires des entreprises (réduction des formalités administratives), la consultation de Finances Canada sur les nouvelles obligations déclaratives applicables aux fiducies et aux fiducies nues, ainsi que l'analyse environnementale menée par le BSF, qui orientera les efforts futurs. »



Jonathan Krieger CPA, CA, FPAIR, SAI

« L'année écoulée a été particulièrement chargée pour le Comité des pratiques des consommateurs, qui a pris part à plusieurs consultations, notamment dans le cadre de l'élaboration de la réponse de l'ACPIR aux propositions de modification de la LFI et de la LACC – Gazette du Canada I. Une fois de plus, les membres du comité ont prouvé leur engagement envers le secteur grâce à leurs efforts, au partage de leurs connaissances et aux innombrables heures de bénévolat qu'ils ont données à cette cause. Ils se consacrent avec passion à faire progresser la profession dans le domaine de l'insolvabilité des particuliers; leur dévouement est grandement apprécié et je salue leurs efforts. Je tiens également à remercier le groupe de travail sur la révision des honoraires, présidé par Wes Cowan, pour son excellent travail dans le cadre de la poursuite des efforts de l'ACPIR concernant la question de la rémunération des SAI. »



Chantal Gingras FPAIR, SAI

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES HONORAIRES

Président :

- Wes Cowan, MA, L.L.M., PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Shane Pennell, B. Sc. – Ont.
- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.
- Frank Fabiano, CPA, CA, FPAIR, SAI – Alb.
- Crystal Buhler, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.

PRATIQUES DES ENTREPRISES

Président :

- Jonathan Krieger, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Todd Ambachtsheer, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Sheldon Title, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Emmanuel Phaneuf, FPAIR, SAI – Qc

Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR

Présidents du conseil d'administration

1979-1980 L. Claude Mercure, CPA, FPAIR
1980-1981 Keith G. Collins, FCA, FCPA, FPAIR
1981-1982 Ian K. Strang, FCA, FCPA, FPAIR
1982-1983 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR
1983-1984 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR
1984-1985 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR
1985-1986, John J. Swidler, FCPA, FCA, FPAIR
1986-1987 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR
1987-1988 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR
1988-1989 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-1990 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR
1990-1991 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, FPAIR
1991-1992 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR
1992-1993 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR
1993-1994 William J. Drake, FCPA, FCA, FPAIR
1994-1995 Gilles Campeau, CPA, FPAIR
1995-1996 Stephen H. Barnes, FPAIR
1996-1997 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR
1997-1999 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR
1999-2001 Peter D. Wedlake, LL. B., FPAIR
2001-2003 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-2005 William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-2007 Claude Gilbert, FCPA, FPAIR
2007-2009 Alan H. Spengel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-2011 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-2013 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-2015 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-2016 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2019 Chantal Gingras, FPAIR
2019-2021 Mark Rosen LL. B., FPAIR
2021-2023 Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.), MAIC
2023-2025: André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI

Personnel de l'ACPIR

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Wettlaufer, FICB

ADMINISTRATION ET MEMBRES

Steve D'Alessandro, CPA, CGA
Directeur de l'exploitation

Anh Nguyen
Administratrice aux finances et des adhésions

Laurie-Anne Duval
Administratrice aux finances et des adhésions
(intérimaire)

FORMATION

Francyne Myers, JD, PAIR, SAI
Directrice, Politiques et programmes d'éducation

Isabelle Gauthier
Directrice adjointe, Programmes d'éducation
et Registraire du PQC

Renzo Libaque
Gestionnaire, Programmes d'éducation
et Registraire adjoint

COMMUNICATIONS

Jovita D'sa
Gestionnaire, communications

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Natalie Alfano
Directrice du perfectionnement professionnel

Josephine Song
Coordonnatrice du perfectionnement professionnel

Rapport de la trésorière



Samuel Masse-Gignac, CPA, PAIR, SAI
TRÉSORIÈRE DE L'ACPIR

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR.

La situation financière de l'Association reste solide, avec un actif net de plus de 2,2 M\$, et s'est encore renforcée grâce à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 48 690 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, et grâce à des investissements continus dans l'amélioration constante du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC).

Voici un survol des principaux faits saillants de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'Association pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

État de la situation financière

Avec une trésorerie et des placements à court terme totalisant 2 327 914 \$ et un portefeuille de placements à long terme de 210 587 \$, l'Association a maintenu un bon niveau de liquidités.

Les placements à court terme se composent d'instruments à revenu fixe dont les échéances se situent au cours du prochain exercice financier, ainsi que du solde d'un compte d'épargne à taux préférentiel, tandis que le portefeuille de placements à long terme se compose d'instruments à revenu fixe dont les échéances s'étendent jusqu'en 2027.

La valeur du portefeuille de placements à long terme a diminué de 420 393 \$, étant donné que les produits des placements arrivés à échéance au cours de l'année ont été réinvestis dans des placements à court terme à rendement plus élevé.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le seul compte à recevoir non réglé à la fin de l'exercice était celui d'ARIL Society Inc., qui devait toujours verser 96 868 \$ en vertu d'un accord d'échange de services; ce montant a toutefois été reçu par l'ACPIR après la clôture de l'exercice. Les charges payées d'avance ont diminué, passant de 168 939 \$ à 146 710 \$, principalement en raison du remboursement à l'ACPIR des cautions de loyer relatives à ses anciens locaux, ainsi que de l'utilisation des loyers des deux premiers mois du nouveau local, dont l'Association a pris possession le 1er juillet 2025. Les immobilisations sont passées de 27 225 \$ à 152 655 \$, principalement en raison des aménagements locatifs nécessaires à l'emménagement dans les nouveaux locaux, qui ont été entièrement financés par la prime de location négociée avec le bailleur, ainsi que de l'acquisition de nouveaux meubles de bureau et de mises à niveau mineures du matériel informatique.

Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont passées de 252 700 \$ à 278 410 \$, ce qui reflète un niveau relativement stable de factures impayées et de charges à payer à la clôture de l'exercice, la majeure partie de cette augmentation étant imputable à la hausse des taxes sur les produits de base à payer à cette date. Les produits différés ont légèrement diminué, passant de 180 335 \$ à 180 130 \$, ce qui reflète un volume similaire d'inscriptions anticipées pour les forums de printemps et l'atelier en personne sur l'ENIC de juin.

État des résultats

Le chiffre d'affaires est passé de 2 432 722 \$ l'année dernière à 2 670 163 \$, principalement en raison de la hausse des frais d'inscription aux cours et aux examens du PQC, qui s'explique par le retour de l'atelier en personne sur l'ENIC en juin 2025, lequel n'avait pas été proposé l'année précédente en raison de considérations liées à la transition vers la nouvelle mouture du programme PQC, ainsi que d'une légère augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes de formation. Bien que la fréquentation des forums ait été similaire à celle de l'année précédente, une légère hausse des frais d'inscription, un soutien accru des parrains et une augmentation du nombre de webinaires ont entraîné une hausse des recettes provenant des frais d'inscription aux séminaires de formation continue et aux webinaires, ainsi que des revenus de parrainage. Les recettes liées aux frais d'inscription à la conférence Exchange et aux parrainages ont légèrement augmenté, grâce à une légère hausse de la fréquentation de l'événement national Exchange, associée à une légère augmentation des frais d'inscription et à un soutien accru des parrains.

Ces évolutions favorables des recettes ont été partiellement contrebalancées par la baisse des cotisations des membres, le nombre de nouveaux PAIR admis ayant été légèrement inférieur à celui des membres sortants, ainsi que par la diminution des revenus de placement, liée à la baisse du taux moyen des prêts au jour le jour par rapport à l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation est passé de 2 320 490 \$ l'année dernière à 2 621 473 \$, principalement en raison du retour, en juin 2025, de l'atelier de préparation à l'ENIC en personne, qui explique la majeure partie de l'augmentation des dépenses liées aux cours et aux examens du PQC, le reste étant imputable aux hausses de coûts liées à l'inflation dans la mise en œuvre du programme. Les frais d'administration ont également augmenté, comme il est décrit dans la section « État des frais d'administration » figurant plus loin dans le présent document, tout comme les hausses de coûts liées à l'inflation subies à l'occasion de l'événement Exchange. Cette hausse des dépenses a été partiellement compensée par une légère baisse du coût de la formation continue, les mesures de maîtrise des coûts ayant largement compensé les hausses de coûts liées à l'inflation.

Alors qu'elle avait anticipé un léger déficit d'exploitation dans le budget approuvé, l'Association a terminé l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 48 690 \$.

État de l'évolution de l'actif net

L'excédent de fonctionnement de 48 690 \$ a entraîné une augmentation correspondante de l'actif net non affecté.

L'actif net affecté à l'interne aux investissements stratégiques dans le programme de formation a diminué de 20 709 \$, en raison de l'investissement dans les dernières étapes du renouvellement du PQC. Il reste donc 182 244 \$ d'actif net affecté à d'autres investissements dans le programme de formation stratégique, qui se concentre désormais sur la mise à jour du Cours sur l'administration de l'insolvabilité et du Cours pratique sur les consultations en insolvabilité, ainsi que sur des activités telles que l'étude de l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin de renforcer la pérennité à long terme du programme de formation.

État des flux de trésorerie

L'augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice, d'un montant de 1 773 486 \$, résulte principalement des 1 643 406 \$ de produits perçus à l'échéance de placements du portefeuille à long terme, qui ont été réinvestis dans un compte d'épargne à taux préférentiel offrant un rendement élevé. Le comité des finances de l'ACPIR examine actuellement les différentes options permettant d'améliorer encore le rendement, en tenant compte du fait que la Banque du Canada maintient inchangés ses taux d'intérêt à court terme.

État des frais d'administration

Le total des frais d'administration est passé de 2 003 391 \$ à 2 139 441 \$, principalement en raison de la hausse des coûts liés au personnel, aux communications, aux frais bancaires, au loyer des bureaux, aux cotisations à INSOL International et aux assurances. Ces hausses ont été partiellement compensées par la baisse des honoraires d'audit, des frais juridiques et de conseil, ainsi que par la diminution des dépenses liées aux technologies de l'information et à l'administration des bureaux, des amortissements et des frais liés aux comités.

Les frais de personnel ont augmenté en raison de l'incidence du passage du poste de direction des programmes de formation d'une fonction intérimaire de consultant à une fonction salariée à temps plein, ainsi que des augmentations salariales annuelles. Les coûts de communication ont légèrement augmenté en raison de la hausse des coûts due à

l'inflation. Les frais bancaires sont principalement constitués des frais de traitement des cartes de crédit, qui ont augmenté parallèlement à la hausse globale des revenus. Bien que les obligations annuelles de l'association en matière de loyer des bureaux aient désormais été réduites d'environ la moitié par rapport au loyer annuel de l'ancien local, le loyer du dernier exercice a dépassé celui de l'exercice précédent en raison de la fin, le 1er juillet 2025, de la comptabilisation de la remise de loyer offerte par l'ancien bailleur en échange du consentement de l'ACPIR à quitter les locaux avant la date initialement prévue dans le bail. Les cotisations versées à INSOL International ont augmenté, car l'organisation n'était plus en mesure de nous accorder la réduction dont nous avons bénéficié au début de la pandémie et au cours des années suivantes. La hausse des charges d'assurance s'explique par l'augmentation des primes due à l'inflation.

Les honoraires d'audit, les frais juridiques et les frais de conseil ont diminué, car les frais juridiques engagés l'année précédente dans le cadre des négociations relatives au bail des nouveaux locaux n'ont pas été nécessaires cette année. Les coûts liés aux technologies de l'information ont diminué en raison d'un volume légèrement plus élevé d'améliorations apportées aux systèmes au cours de l'exercice précédent. Les frais d'administration ont diminué, car les dépenses engagées l'année précédente pour la préparation du déménagement des locaux n'ont pas été nécessaires cette année. Les charges d'amortissement des immobilisations ont baissé, car l'exercice précédent avait été marqué par une accélération du calendrier d'amortissement des aménagements locatifs de l'ancien siège social, due à la résiliation anticipée du bail. Les dépenses du comité ont été moins élevées, ce qui s'explique par la baisse des frais de déplacement liés à la participation aux forums et à l'événement Exchange, ainsi que par le report de la conférence INSOL de cette année à l'exercice financier suivant.

Les honoraires annuels, qui s'élèvent à 49 000 \$, sont demeurés inchangés depuis l'exercice précédent et comprennent 20 000 \$ pour le président du conseil d'administration, 10 000 \$ pour le vice-président, 5 000 \$ pour le trésorier, le secrétaire et le dirigeant sans portefeuille, et 2 000 \$ pour chacun des deux administrateurs externes.

Résumé

La situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net avoisinant les 2,2 M\$. Il a été confirmé que la part de l'actif net affectée aux investissements stratégiques dans les programmes était suffisante pour mener à bien le reste des travaux liés à l'amélioration des autres programmes de formation, ce qui laisse un peu plus de 2,0 M\$ d'actif net non affecté pour continuer à soutenir les activités futures.

Le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour réaliser les objectifs à long terme de l'Association, qui sont décrits dans le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, et pour atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

Comme c'est ma première année en tant que trésorier, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Steve D'Alessandro, à Anne Wettlaufer et à toute l'équipe de l'ACPIR pour leur excellent travail et leur dévouement sans faille envers l'association. Leur diligence et leur professionnalisme se reflètent non seulement dans la solidité de la situation financière de l'ACPIR, mais aussi dans la qualité des rapports financiers et du soutien apporté au Conseil d'administration et au Comité des finances tout au long de l'année.

Je tiens également à remercier mes collègues du Comité exécutif, du Conseil d'administration et du Comité des finances pour leur soutien, leurs conseils et leur aide précieuse. Je suis reconnaissant de pouvoir occuper le poste de trésorier et de contribuer à la bonne gestion financière de l'ACPIR.

L'Association reste bien placée pour soutenir ses membres, progresser dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et continuer à investir de manière prudente dans des initiatives qui renforcent la profession, notamment en poursuivant le développement des programmes de formation de l'ACPIR.



Samuel Masse-Gignac, CPA, PAIR, SAI
Trésorière de l'ACPIR

Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

HILBORNLLP

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario)
Le 14 juillet 2026



Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

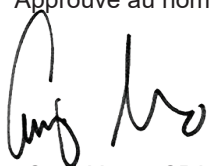
**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2026 \$	2025 \$
ACTIFS		
Actifs à court terme		
Trésorerie	1 907 122	133 636
Placements (note 3)	420 792	1 670 181
Dû d'ARIL Society inc. (note 11)	96 868	128 575
Frais payés d'avance	146 710	168 939
	2 571 492	2 101 331
Placements (note 3)	210 587	630 980
Immobilisations corporelles (note 4)	152 655	27 225
	363 242	658 205
	2 934 734	2 759 536
PASSIFS		
Passifs à court terme		
Créditeurs (note 5)	278 410	252 700
Produits reportés	180 130	180 335
	458 540	433 035
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 6)	134 051	122 898
Incitatifs à la location reportés (note 7)	117 105	6 546
	251 156	129 444
	709 696	562 479
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	35 550	20 679
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 8)	182 244	202 953
Non affecté	2 007 244	1 973 425
	2 225 038	2 197 057
	2 934 734	2 759 536

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



*Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président*



*Samuel Masse-Gignac, CPA, PAIR, SAI
Professionnel agréée de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorier*

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 082 050	1 092 075
Frais de cours et d'examen du PQC	792 200	573 600
Frais des séminaires de formation continue, webinaires et commandites	308 241	274 230
Inscriptions et commandites « Exchange Conference »	219 819	214 688
Honoraires de gestion (note 11)	186 000	182 000
Revenus de placements (note 9)	62 227	76 435
Publicité	19 626	19 694
	2 670 163	2 432 722
Charges		
Administration (voir tableau)	2 139 441	2 003 391
Cours et examens du PQC	257 592	104 302
Formation continue	129 633	130 146
Frais pour « Exchange Conference »	94 807	82 651
	2 621 473	2 320 490
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	48 690	112 232
Développement du PQC (note 8)	(20 709)	(50 384)
Excédent des produits sur les charges	27 981	61 848

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2026 \$
Solde, au début de l'exercice	20 679	202 953	1 973 425	2 197 057
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(20 709)	48 690	27 981
Amortissement des immobilisations corporelles	(31 100)	-	31 100	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	156 530	-	(156 530)	-
Encaissement des incitatifs à la location	(126 600)	-	126 600	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	16 041	-	(16 041)	-
Solde, à la fin de l'exercice	35 550	182 244	2 007 244	2 225 038

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2025 \$
Solde, au début de l'exercice	25 922	253 337	1 855 950	2 135 209
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de l'exercice	-	(50 384)	112 232	61 848
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 704)	-	37 704	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	6 275	-	(6 275)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	26 186	-	(26 186)	-
Solde, à la fin de l'exercice	20 679	202 953	1 973 425	2 197 057

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	27 981	61 848
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	31 100	37 704
Intérêts capitalisés aux placements	(7 698)	(39 757)
Encaissement des intérêts capitalisés aux placements dans l'exercice précédent	34 074	140 450
Encaissement des incitatifs à la location	126 600	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(16 041)	(26 186)
	196 016	174 059
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	22 229	(46 762)
Augmentation (diminution) des créditeurs	25 710	(5 238)
Augmentation (diminution) des produits reportés	(205)	42 213
	243 750	164 272
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(2 600 000)
Produits de la cession de placements	1 643 406	2 407 151
Acquisition d'immobilisations corporelles	(156 530)	(6 275)
	1 486 876	(199 124)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement des avances à ARIL Society inc.	42 860	15 215
Variation nette de la trésorerie	1 773 486	(19 637)
Trésorerie, au début de l'exercice	133 636	153 273
Trésorerie, à la fin de l'exercice	1 907 122	133 636

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	1 382 392	1 166 336
Communications (note 11)	224 811	221 673
Honoraires d'audit, services juridiques et consultation	75 631	155 628
Frais de traitement des paiements	73 388	66 525
Technologies de l'information	71 250	74 423
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 11)	71 082	76 880
Loyer (note 7)	68 836	55 544
Insol International	52 219	47 425
Honoraires des administrateurs (note 10)	49 000	49 000
Amortissement des immobilisations corporelles	31 100	37 704
Assurances	29 006	27 099
Dépenses du comité	10 726	25 154
	2 139 441	2 003 391

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2026

Nature et description de l'organisme

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait progresser la pratique de l'administration de l'insolvabilité, élabore et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et maintient des normes de conduite professionnelle applicables à tous les PAIR.

L'Association est un organisme à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Frais de cours et d'examen du PQC, séminaires et webinaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité, des cours du Programme de qualification des PAIR (« PQC »), et des séminaires de formation continue sont constatés à titre de produits au moment de l'inscription. Les frais d'examen sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

« Exchange Conference »

Les produits provenant de l'événement « Exchange Conference » sont constatés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Constatation des produits (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et les placements.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés au moment de leur publication.

(b) Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus relativement aux baux originaux sont amortis aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus relativement à des baux renégociés sont amortis aux résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'échéance du bail original à la date d'échéance du bail renégocié.

(c) Actif net investi en immobilisations corporelles

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles, diminuée du solde non amorti des incitatifs à la location ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les opérations entre apparentés sont initialement évaluées au coût, déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés.

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations créées ou échangées entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des actifs financiers entre apparentés, au coût après amortissement.

Les instruments financiers entre apparentés sont évalués ultérieurement au coût diminué des pertes de valeur.

Le coût après amortissement correspond au montant auquel un actif financier ou un passif financier est comptabilisé initialement, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, ainsi que de toute réduction de valeur pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les actifs financiers évalués au coût diminué des pertes de valeur incluent le dû d'ARIL Society inc.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Pertes de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La perte de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si l'ampleur de la perte de valeur d'un actif financier précédemment déprécié diminue et que cette diminution découle d'un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois excéder le montant de la perte de valeur initialement comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de titres à revenu fixe canadiens dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice sont classés dans les placements à court terme.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont comptabilisés à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles, autrement, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et cumul des dépréciations.

L'amortissement est calculé à compter de la mise en service des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir leur coût sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une dépréciation potentielle est observée, le montant de la dépréciation correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La dépréciation d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La dépréciation d'une immobilisation corporelle ne peut faire l'objet d'une reprise si sa juste valeur augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend des services bénévoles de nombreux particuliers. Puisque ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations, à poser des jugements et à formuler des hypothèses ayant une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, ainsi que sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision d'une estimation comptable est constatée dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes futures touchées par cette révision.

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de risque.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, de la concentration de transactions avec une même partie, ou de la concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires qui pourraient être affectées de façon semblable par des changements des conditions économiques, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Trésorerie	1 907 122	133 636
Dû d'ARIL Society Inc.	96 868	128 575
Placements	631 379	2 301 161
	2 635 369	2 563 372

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant ses soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	631 379	2 301 161
Moins : portion à court terme	(420 792)	(1 670 181)
	210 587	630 980

Les taux d'intérêt sur les titres à revenu fixe varient entre 1,35 % et 2,12 % (en 2025 – 1,35 % et 2,95 %) et les échéances sont de juin 2026 à novembre 2027 (en 2025 – juillet 2025 à novembre 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2026
	\$	\$	\$
Matériel informatique	33 604	19 467	14 137
Mobilier et agencements	27 735	1 387	26 348
Améliorations locatives	121 265	9 095	112 170
	182 604	29 949	152 655

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette 2025
	\$	\$	\$
Matériel informatique	211 070	199 209	11 861
Mobilier et agencements	91 437	83 459	7 978
Améliorations locatives	416 393	409 007	7 386
	718 900	691 675	27 225

Durant l'exercice, des immobilisations corporelles ayant un coût de 692 826 \$ et un amortissement cumulé de 692 826 \$ ont été cédées sans contrepartie, résultant en aucun gain ni aucune perte sur disposition (aucun en 2025).

5. Créditeurs

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	251 098	245 604
Sommes à remettre à l'État	27 312	7 096
	278 410	252 700

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2026	2025
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	122 898	86 175
Apports (note 11)	11 153	36 723
Solde, à la fin de l'exercice	134 051	122 898

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

6. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (suite)

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Ces fonds doivent servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune subvention n'a été octroyée au cours des exercices 2026 et 2025.

7. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2026
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	126 600	9 495	117 105

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2025
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	96 802	6 546

Au cours de l'exercice, l'Association a reçu un incitatif à la location d'un montant de 126 600 \$ conformément au bail de ses locaux.

L'amortissement des incitatifs à la location reportés, d'un montant de 16 041 \$ (26 186 \$ en 2025) a été comptabilisé en réduction de la charge de loyer de l'exercice.

8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une partie de l'actif net à des fins d'investissements stratégiques dans des programmes d'éducation, notamment pour l'amélioration du programme et le développement de contenu.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation d'un montant de 20 709 \$ (50 384 \$ en 2025) de l'actif net réservé pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation aux fins du développement du PQC. Ces investissements stratégiques, qui pourraient autrement répondre aux critères d'actifs incorporels générés à l'interne, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

L'affectation d'origine interne est assujettie aux directives du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

9. Revenus de placements

	2026	2025
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	35 717	8 200
Intérêts sur les placements	26 510	68 235
	62 227	76 435

10. Honoraires des administrateurs

Les membres du comité exécutif incluent le président, le vice-président, le trésorier, la secrétaire, le dirigeant sans portefeuille, ainsi que les administrateurs externes de l'Association. Chacun reçoit des honoraires annuels en reconnaissance des services rendus à l'Association.

11. Opérations entre apparentés

L'Association est apparentée à ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de l'importance des opérations interorganismes et d'un partage de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès « Annual Review of Insolvency Law ».

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu une entente avec la Société en vertu de laquelle elle fournit des services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'entente prend fin le 31 mars 2027 et inclut les engagements suivants, payables par la Société à l'Association:

- ♦ des honoraires de gestion de 186 000 \$ pour l'exercice 2026, qui seront majorés en 2027 afin de tenir compte de l'inflation, selon l'indice annuel moyen des prix à la consommation publié par Statistique Canada;
- ♦ des frais de services financiers équivalents à 3 % des revenus de la Société, perçus par l'Association; et
- ♦ une contribution annuelle à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, correspondant à 15 % de l'excédent d'exploitation de la Société excédant 50 000 \$.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2026

11. Opérations entre apparentés (suite)

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Honoraires de gestion	186 000	182 000
Frais de services financiers (comptabilisés en réduction des frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	12 801	12 129
Commandites (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)

Les apports à recevoir de la Société pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, d'un montant de 11 153 \$ (36 723 \$ en 2025), sont constatés à titre de produits reportés (note 6).

Au 31 mars 2026, un solde de 96 868 \$ (128 575 \$ en 2025) est à recevoir de la Société. Ce solde est non garanti, ne porte pas intérêt, et est remboursable sur demande.

Après la fin de l'exercice, ce montant a été encaissé, à l'exception d'un montant de 11 153 \$ relatif à la contribution à la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden, qui sera réglé à la finalisation des états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

12. Engagement

L'Association a conclu une convention de bail échéant le 30 juin 2035. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris une estimation des charges relatives aux parties communes, sont les suivants :

	\$
2027	84 088
2028	87 218
2029	88 262
2030	88 262
2031	90 492
Subséquents	396 874
	<u>835 196</u>



141, rue Adelaide Ouest, bureau 450,
C.P. 1057, Gare de Toronto DOM,
Toronto (Ontario) M5K 1P2

www.cairp.ca

SUIVEZ-NOUS



ACPIR | Rétablir
le Succès

**Association canadienne des
professionnels de l'insolvabilité
et de la réorganisation**